



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt



Le STTBL-CSN : un syndicat démocratique, autonome et efficace

Depuis 2003, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt (STTBL-CSN) représente les employé-es de l'usine de Ville Lasalle et du Centre de distribution du Montréal métropolitain (CMM). Les membres de l'usine et du CMM ont décidé de s'affilier à la CSN, après 30 ans avec les Teamsters.

Depuis sa fondation, le STTBL s'est efforcé de servir les intérêts de tous ses membres, et ce, peu importe leur statut ou leur appartenance syndicale antérieure. Afin d'assurer une représentativité de tous les départements et de tous les membres, nous avons élu un comité exécutif de 10 personnes. Il est composé d'un président (libéré à temps plein pour représenter et défendre les intérêts des employés), d'un représentant en santé-sécurité (libéré à temps plein pour s'occuper de tout ce qui a trait à la santé et à la sécurité, tant à l'usine, aux entrepôts que chez les clients desservis par nos livreurs), un secrétaire, un trésorier, un vice-président à l'information, un vice-président brassage, un vice-président emballage, un vice-président entretien, un vice-président expédition ainsi qu'un vice-président à la livraison. L'exécutif se réunit au moins une fois par mois pour faire le suivi des dossiers et s'assurer de la bonne marche du syndicat.

Saviez-vous que :

Le syndicat des Teamsters qui sollicite votre confiance est ce même syndicat qui va se présenter devant la Commission des relations de travail (CRT) pour faire approuver une liste d'ancienneté qui permet aux membres des Teamsters de passer devant les anciens membres CSN. Ils ne respecteront pas l'ancienneté des employés qui proviennent de CMM au nouveau centre de distribution de St-Hubert. Ils vont même tenter de faire passer des temporaires devant certains permanents.



Michel Bourdeau, Yanic Beaudry, Sylvain Moreau et Alais Lapointe à la CRT.

Afin d'offrir le plus d'informations possible à nos membres, le syndicat produit un journal bimensuel (*Le Brasseur Syndical*) et gère un site internet, www.sttbl.ca, qui se veut un outil de communication facile à consulter.

Le comité exécutif est appuyé dans son travail par un conseil syndical composé de délégués de chaque département et de chaque quart de travail. Le comité exécutif et le conseil syndical prennent tous leurs mandats de l'assemblée générale : chez nous ce sont les membres qui décident.

Le STTBL est un syndicat autonome.

Nous gérons nous-mêmes nos avoirs et nos actifs. Afin d'assurer la transparence et la sécurité pour nos membres, un comité de surveillance vérifie les états financiers du syndicat et s'assure que toutes les dépenses rencontrent les exigences de notre politique de dépenses.

Le comité rédige ensuite un rapport vérifiable qu'il présente à l'assemblée générale. C'est d'ailleurs cette dernière qui autorise les prévisions budgétaires présentées par le trésorier. Notre autonomie est un élément de fierté pour nous, membres du STTBL.

Votre comité exécutif

LE STTBL, C'EST QUOI :

- 1) Un syndicat autonome qui prend ses propres décisions et qui gère son argent. Chez nous, c'est l'assemblée générale qui décide, donc tout le pouvoir appartient aux membres.
- 2) Un syndicat transparent qui informe ses membres soit par tracts, avec un journal bimensuel et un site internet personnalisé aux membres de Labatt.
- 3) Un syndicat qui présente ses ententes et qui les fait accepter par les membres avant de les signer. Donc, pas d'entente secrète.
- 4) Un syndicat qui a contribué à la création d'une alliance avec tous les syndicats de Labatt à travers le Canada (CBWA). Le président du CBWA étant Yanic Beaudry, président du STTBL et employé de Labatt, élu par les membres du STTBL, pas un employé de la CSN est un avantage pour nous.
- 5) Un partenariat avec les syndicats belges, brésiliens et même américains. Le CBWA a été reconnu comme la voix officielle des syndicats de Labatt au Canada. Avec une entreprise mondiale comme Anheuser-Busch Inbev (ABI), nous n'avons d'autre choix que de garder contact avec les autres syndicats canadiens mais aussi internationaux.
- 6) Un exécutif et un conseil syndical qui se dévouent pour ses membres.
- 7) Un syndicat qui représente les intérêts de tous ses membres, peu importe le statut.
- 8) Un syndicat qui s'assure que les gens ont des droits de rappel et d'ancienneté, donc pas d'agence. Les employés chez nous sont embauchés, pas exploités. Chez nous, la bière, ce sont nos livreurs qui la livrent.



Les membres du CBWA lors de la dernière rencontre à St-John's, Terre-Neuve.

Norman Shumko

La transparence syndicale, c'est primordial

« Je travaille chez Labatt depuis 1978. Après 31 ans, j'ai donc une certaine perspective sur notre représentation syndicale. Pour moi, ce n'est pas la couleur du t-shirt syndical qui est importante ; c'est le travail et les résultats qui priment sur tout.

Depuis notre affiliation à la CSN, et surtout depuis la signature de la dernière convention collective, je constate une nette amélioration dans nos conditions de travail. C'est bon, mais ma plus grande préoccupation est toujours la transparence de notre syndicat. Notre ancien représentant syndical faisait trop de choses dans l'ombre. Il y avait tellement d'ententes secrètes avec l'employeur que, quand je faisais des plaintes, on m'a souvent dit de ne pas faire de vagues. Nous, les membres, n'avions jamais d'information sur ces ententes, ni le droit de les approuver ou de les rejeter en assemblée générale. Notre propre syndicat couchait avec l'employeur !

Depuis l'arrivée de la CSN, il y a eu des ententes syndicales-patronales, mais tout le monde les a étudiées avant de les ratifier démocratiquement. Les membres sont maintenant consultés. Personne n'a peur de s'exprimer et, surtout, il n'y a plus d'obstacles pour les membres qui veulent régler un problème de travail. »



Mot de l'exécutif

À la suite de la distribution par les Teamsters d'un long document de 12 pages et à la suite de nombreuses informations qui vous ont été transmises par le Local 1999 ou par ses représentants, il nous a semblé important de corriger certaines de leurs allégations.

Le STTBL-CSN a été accrédité en février 2003 à la suite du maraudage de 2002. Auparavant affilié au local 1999 des Teamsters, les employés de Labatt ont décidé de changer de syndicat.

Plusieurs raisons avaient poussé les membres à vouloir ce changement à l'époque. Les employés reprochaient, entre autres, au syndicat des Teamsters, son manque de transparence et de faire des ententes secrètes. Le fait de devoir attendre plus de 15 ans comme temporaire avant de pouvoir devenir permanent était un autre problème qui générerait beaucoup de frustrations. Il faut également se rappeler que les temporaires avaient dû se battre contre les Teamsters pour avoir le droit de vote et le droit de participer aux assemblées générales.

Encore aujourd'hui, il faut deux ans à tous les salariés pour avoir le droit de vote et de participer aux assemblées générales avec les Teamsters. C'est ce qu'ils appellent la démocratie: Payer des cotisations sans aucun droit.

Quel intérêt aurions nous à quitter la CSN qui compte 300,000 membres, plus de 400 conseillers syndicaux un service juridique composé d'une trentaine d'avocats pour



nous supporter dans tous nos problèmes de relations de travail, d'assurance emploi, de CSST et de tout ce qui est relié au droit. La CSN c'est également un service de recherche à l'avant-garde sur toutes les questions relatives aux régimes de retraite et aux assurances collectives.

Au STTBL, l'exécutif est composé **exclusivement** d'employés de Labatt, qui travaillent pour Labatt, pas pour une centrale syndicale. Vos intérêts sont donc les nôtres et notre priorité est de vous offrir un service de qualité, ce que nous nous acharnons à faire chaque jour.

Le seul argument que nous avons entendu jusqu'à présent pour justifier un retour avec les Teamsters est que l'on serait plus fort si on était tous ensemble sous la même bannière. Il faut se rappeler qu'avant 2003 nous étions tous sous la même bannière avec les Teamsters et qu'on ne s'est jamais senti appuyé. Avec notre alliance avec les autres brasseries Labatt au Canada (CBWA), nous sommes certainement plus forts qu'on l'était à l'époque.

De plus, il faut savoir que la période de maraudage est également ouverte pour tous les centres de distribution de la province et il n'est pas dit que certains centres ne se joindront pas à nous.

Votre exécutif syndical

Patrick Latreille

Ma permanence, grâce à la convention CSN

« Quand j'ai commencé à travailler chez Labatt, c'était à titre d'occasionnel. Je remplaçais à Montréal et à Saint-Jean-sur-Richelieu. Cependant, en 2005, Labatt m'a envoyé au CMM lors d'une période de pénurie de personnel. Et là, j'ai eu de la chance : ils m'ont gardé à Lasalle. Après 2200 heures de travail, je suis devenu temporaire. Par la suite, grâce à la convention collective négociée par le STTBL-CSN, je suis devenu un employé permanent et régulier. Si j'étais resté à Saint-Jean, je serais toujours un travailleur occasionnel, avec un bas salaire et sans avantages sociaux. Depuis le printemps 2008, ma vie a changé : mon salaire est actuellement trois fois ce que je gagnais comme occasionnel et j'ai une gamme d'avantages sociaux. Maintenant, tout m'est possible : une bonne situation financière, la sécurité d'emploi et un syndicat qui me protège. Une chose est sûre : je n'aurais jamais eu cette chance d'améliorer ma vie et mes conditions de travail représenté par une autre organisation syndicale. C'est pour ça que je veux absolument rester avec le STTBL-CSN. »



Mot du Président

Yanic Beaudry

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez sans doute déjà, la période de maraudage est maintenant ouverte, et ce, jusqu'au 3 août prochain. Pour ceux qui ne le savent pas, le maraudage est une période prévue par le Code du travail pour permettre aux salariés syndiqués de changer de syndicat.

Afin de vous aider à faire un choix éclairé, il m'apparaît important de vous tracer un portrait de notre syndicat et de ce que l'on a à vous offrir.

En tant que président du STTBL, je suis fier du travail qui a été accompli au cours des dernières années et vous pouvez être fier de la représentation de votre exécutif syndical.

Tous les membres de l'exécutif (Denis Charrette : Secrétaire, Claude St-Onge : Trésorier, Robert Deneau : Information, Sylvain Leriche : Santé et sécurité, Jean-Guy Harrison : Brassage, Alain Lapointe : Empaquetage, Normand Lefebvre : Entretien, Sylvain Moreau : Expédition, Michel Bourdeau : Livraison) ont les intérêts des membres à cœur et se donnent sans compter pour défendre les droits des travailleurs. Le conseil syndical (vos délégués) fait également de l'excellent travail. C'est un honneur pour moi de servir l'intérêt des membres au côté de ces gens.



Yanic Beaudry

Nous sommes un syndicat autonome et indépendant qui prend ses propres décisions. Chez nous, ce sont les membres qui décident. La CSN est un coffre d'outils que l'on utilise au besoin et jusqu'à preuve du contraire, les outils ont toujours été déployés lorsqu'on les a demandés et ils se sont toujours avérés efficaces. Si un jour la CSN ne répond plus à notre demande ou à nos attentes, nous changerons de syndicat, et ce, sans attendre la période de maraudage, car contrairement aux Teamsters, avec la CSN, on peut se désaffilier en tout temps. Avec la CSN, ce sont les membres qui décident.

Pour l'instant, aucune raison valable ne commande un changement de syndicat. Alors, pourquoi changer pour changer ?

Vous devez savoir :

Si vous signez plus d'une carte d'adhésion, la dernière que vous signez est celle qui sera valide. Assurez-vous que la date est inscrite sur la carte quand vous la signez. Si vous avez signé une carte Teamsters et que vous avez changé d'idée, vous n'avez qu'à vous rendre au bureau du syndicat ou voir un représentant syndical pour qu'il vous fasse signer une carte CSN. Vous devez savoir que ceci doit se faire en dehors des heures de travail.

Souvenez-vous que:

Le syndicat des Teamsters qui vous sollicite est celui qui, en 2003, est parti en ne laissant que les copies des griefs après avoir détruit tous les documents qui devaient servir à la défense des employés. Voilà le respect qu'ils ont démontré aux travailleurs de Labatt qui ont versé des cotisations syndicales durant plus de 30 ans. Comme respect, on a déjà vu mieux !

Pour nous joindre

Au bureau syndical :

tél. 514 368-4999

fax 514 368-7771

Courriel :

yanic.beaudry@labatt.com

50, rue Labatt

Lasalle, QC

H8R 3E7